

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 24 juillet 2017 à dix-neuf heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents madame les conseillères Nicole Sainte-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs les conseillers Sylvain Mallet et Mario Parent.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-07-192

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résultat de la procédure d'enregistrement
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Résultat de la procédure d'enregistrement

La Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 12 juillet dernier le règlement parapluie numéro 376-17 décrétant un emprunt en immobilisation – règlement parapluie. Ce règlement est assujéti à un processus référendaire et une procédure d'enregistrement a été faite le 19 et 20 juillet dernier. Monsieur le directeur général Michel Morneau agissant à titre de greffier explique le résultat du certificat et dépose au conseil ce document Sr-1.2 (10-10) conformément aux articles 555 et 556 de la LERM. Le nombre de personnes habiles à voter est de 1 033. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 114. Le nombre de demandes faites est de 156. En conséquence, il est requis un scrutin référendaire pour adoption ou non de ce règlement.

4. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h03

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, directeur général